



PROCÈS-VERBAL

1. Appelle à l'ordre à 19 h 07 Robert Loiselle, Président
Robert Loiselle confirme le quorum pour la réunion (la liste des participants est en annexe)
2. Mots de bienvenue Robert Loiselle, Président
Reconnaissance de notre présence sur le territoire du Traité n° 1 et location de la nation métisse.
 - 2.1. Introduction des invité.e.s spéciaux
 - 2.1.1. SFM Jean-Michel Beaudry fait une mise à jour sur le statut des discussions avec Manitoba Possible et indirectement avec la ville de Winnipeg. Conclusion : très peu de progrès.
 - 2.1.2. Francofonds Madeleine Arbez n'a pas pu se joindre à nous, comme prévu. Robert confirme que l'entente entre Francofonds et ACCSB est exécutée et que le fonds de Les Ami.e.s recevra \$ 15,000 de *fonds de jumelage* contribué par Francofonds en deux volets, un par année.
 - 2.1.3. Matt Allard confirme son appui à l'organisation Les Ami.e.s du Carrée Civique de Saint-Boniface, inclus la contribution aux frais encourus pour notre page web, www.carrecivique.ca.
3. Élection de la présidence de l'assemblée
Walter Kleinschmit nomine et Raymond Lafond appuie la nomination de Julien Bédard comme président de l'assemblée.
Proposition adoptée à l'unanimité

Julien Bédard explique les procédures applicables pour notre AGA, principalement nos règlements, Loi sur les corporations, et le Code Morin.

Julien Bédard a confirmé que l'assemblée fonctionnerait dans un style hybride présentiel/virtuel.
4. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par David Dandeneau et appuyée par Walter Kleinschmit.
Proposition adoptée à l'unanimité



5. Adoption du procès-verbal de l'AGA 30 juin 2021

Proposée par David Dandeneau et appuyée par Walter Kleinschmit.

Proposition adoptée à l'unanimité

5.1. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGA 30 juin 2021 - aucune

6. Adoption du procès-verbal de l'AGE 3 mars 2022

Proposée par David Dandeneau et appuyée par Walter Kleinschmit.

Proposition adoptée à l'unanimité

6.1. À faire découlant du procès-verbal de l'AGE 3 mars 2022 - aucune

7. Rapport du Comité de gouvernance chargé des mises en candidatures Raymond Lafond

Raymond explique à l'assemblée le processus prescrit pour renouveler le CA. Un tiers des membres effectuent leur mandat de 3 ans chaque année. Ces postes doivent être pourvus par nomination, comme prévu dans les règlements, et élections si nécessaire. Les administrateurs sortants peuvent soumettre leur nom en nomination.

Cette année, 4 administrateurs sont à la fin de leur mandat

David Dandeneau,
Bintou Sacko

Walter Kleinschmit,
Chantal Vielfaure

Deux administrateurs, pour raisons personnelles, ont démissionné avant la fin de leur mandat

Youssef Bezzahou

Gabrielle Marquis.

Six candidats ont accepté d'être sélectionnés pour remplir les postes vacants :

Alex Comeault

David Dandeneau

Melanie Desnoyer

Nicholas Douklias

Walter Kleinschmit

Bintou Sacko. Aucune nomination additionnelle

n'a été reçue.

Raymond Lafond déclare les personnes sélectionnées élues par acclamation.

Raymond Lafond propose et Roland Painchaud appuie que le CA détermine, en consultation avec les six personnes élues par acclamation le terme de chacun, donc quatre pour 3 ans et deux pour 2 ans, pour maintenir une rotation ordonnée des administrateurs d'année en année.

Proposition adoptée à l'unanimité



8. Rapport des états financiers audités de l'exercice financier 2020-2021 Youssef Bezzahou

Due à l'absence de Youssef Bezzahou, trésorier durant l'année de l'exercice financier, Robert Loiselle présente le rapport financier. (Copie disponible sur le site www.carrecivique.ca).

Réception du rapport non audité – proposé par

9. Rapport du président Robert Loiselle

10. Affaires nouvelles :

10.1. Il n'y a pas de résolution spéciale soumise d'avance à considérer

10.2. Commentaires, propositions ordinaires des membres

À la requête d'un membre, le conseil d'administration a été demandé de reconsidérer le règlement 4.08 qui ne permet pas le vote par procuration, et d'agir en conséquence.

NOTE Le règlement 12.06 définit le processus pour modification des règlements. En bref, le CA peut modifier le règlement avec effectif immédiat, mais le règlement doit être soumis à la prochaine AGA qui peut approuver ou rejeter les amendements soumis.

11. Entérinement de la composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est entériné puisque les nouveaux membres ont été élus par acclamation.

12. Discours des candidates / candidats élus par acclamation

13. On demande aux nouveaux membres du conseil d'administration de se présenter. Mélanie Desnoyer et Nicholas Douklias procèdent à leur présentation. Alex Comeault étant absent, Robert Loiselle confirme son intérêt de participer et nous partagent ses compétences professionnelles.

14. Levée de l'assemblée

Roland Painchaud propose la levée de l'assemblée.